

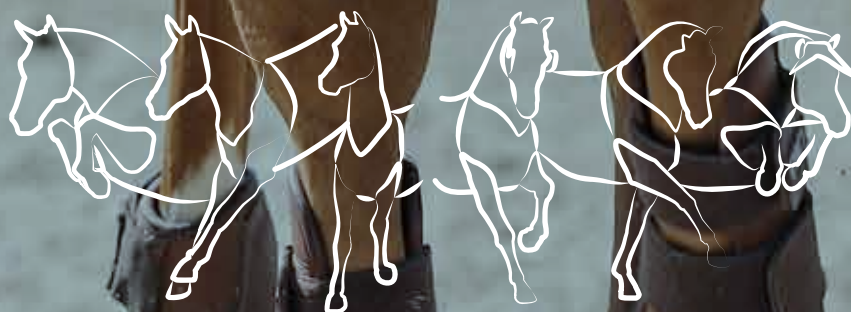


société
HIPPIQUE
FRANÇAISE



Exposez Sponsorisez Diffusez

PENDANT LES GRANDES SEMAINES SHF
FINALES NATIONALES JEUNES CHEVAUX ET PONEYS



SOLOGN'PONY

Finale Poneys CSO
17 au 20 août

FONTAINEBLEAU

Finale Chevaux CSO & Hunter
26 août au 4 septembre

SAUMUR

Finale Dressage
29 au 2 octobre

2022

POMPADOUR

Finale Concours Complet
21 au 25 septembre

LAMOTTE-BEUVRON

Finale Attelage et PRATIC
1er au 2 octobre

UZÈS

Finale Endurance
6 au 9 octobre

BON DE RÉSERVATION

Grandes Semaines 2022 Finales Nationales Jeunes Chevaux

Ce bon de réservation est à renvoyer impérativement avant le 20 juillet 2022.

Par mail :

evenementiel@shf.eu

ou

Par Courrier :

Société Hippique Française
261 rue de Paris, 93100 Montreuil
Tel : 01 53 59 31 31

INFORMATIONS

1 / Entreprise

Raison Sociale :

Nom du responsable :

Activité :

N° identifiant TVA : **Code NAF :**

N° Siret :

Adresse :

Code Postal : **Ville :**

Pays :

Téléphone : **Portable :**

E-mail: **Site internet :**



2 / Contact

Nom : **Prénom :**

Téléphone : **Portable :**

E-mail:



N.B : pour le Sologn’Pony se référer à la page visibilité

TENTES, STRUCTURES, PARQUET	INFOS	Finale CSO	Finale Dressage	Finale CCE	Finale Attelage	Finale Endurance	
9 m ²	3x3	1160 €				640 € ou 50% échange lots	€ HT
16 m ²	4x4	1700 €				860 € ou 50% échange lots	€ HT
18 m ²	Deux 3x3 adjacentes	1890 €					€ HT
25 m ²	5x5	2370 €	860 €	660 €		1130 € ou 50% échange lots	€ HT
27 m ²	Trois 3x3 adjacentes	2600 €					€ HT
32 m ²	Deux 4x4 adjacentes	2630 €					€ HT
36 m ²	Quatre 3x3 adjacentes	3390 €					€ HT
48 m ²	Trois 4x4 adjacentes	3660 €					€ HT
50 m ²	Deux 5x5 adjacentes	3700 €	1330 €				€ HT
64 m ²	Quatre 4x4 adjacentes	4520 €					€ HT
75 m ²	Trois 5x5 adjacentes	5070 €	1800 €				€ HT
80 m ²	Cinq 4x4 adjacentes	5230 €					€ HT
100 m ²	Quatre 5x5 adjacentes	6540 €	2320 €				€ HT
Surface pour exposition matériel	A proximité de la tente exposant	50 €/m ²	25 €/m ²	25 €/m ²	10 €/m ²	25 €/m ²	€ HT
Véhicule 1 ou 2 chevaux		890 €	410 €	410 €		425 €	€ HT
Véhicule 3 à 6 chevaux		1195 €	715 €	715 €			€ HT
Véhicule + de 6 chevaux		1480 €	1000 €	1000 €			€ HT
Supplément 1 angle		20 %	10 %	10 %			€ HT
Supplément 2 angles	Sous réserve de disponibilité	30 %					€ HT
Moquettes		8,70 €/m ²					€ HT
Puissance électrique 1-2 kw		inclus	inclus	inclus		inclus	€ HT
Puissance électrique 3kw et +		3-5 kw: 150€ +5 kw: sur devis	3-5 kw: 50€ +5kw: 80€	3-5 kw: 50€ +5kw: 80€			€ HT
Décoration et aménagement	Sur devis	X	X	X			€ HT
Accès internet	Wifi offert	inclus	inclus	inclus		inclus	€ HT

Total 1

€ HT

Compteur électrique 3 Kw et +

Nous contacter pour devis

€ HT

FINALE CSO & HUNTER - FONTAINEBLEAU

Accès internet **WIFI OFFERT**

- ↳ Pour plus de besoins, contactez Datanaute en complétant le formulaire en ligne sur : <https://paiement.datanaute.com/fontainebleau/fr.html>
L'accès à la 4G étant très limité sur le site nous vous conseillons vivement de vous équiper de terminal CB WIFI

Écrans TV

- ↳ Vous pouvez effectuer votre commande auprès de Datanaute sur :
<https://paiement.datanaute.com/fontainebleau/fr.html>

Zones

Les zones seront réaménagées en 2022 par l'organisateur et seront redéfinies par zone d'activité. Implantations proposées par la SHF après envoi du bulletin. Commentaires et précisions à nous transmettre à ce sujet :

MONTAGE ET DÉMONTAGE

L'installation des exposants devra impérativement se faire aux dates et horaires suivants :

- FINALES CSO & HUNTER, Fontainebleau : mercredi 24 et jeudi 25 août de 9h00 à 19h00.
- FINALES DRESSAGE, Saumur : mercredi 28 septembre de 9h00 à 19h00.
- FINALES CCE, Pompadour : mardi 20 septembre de 9h00 à 18h00 et mercredi 21 de 8h00 à 14h00.
- FINALES ATTELAGE & PRATIC, Lamotte Beuvron : vendredi 30 septembre à partir de 14h00.
- FINALES ENDURANCE, Uzès : jeudi 6 octobre avant 12h00 (début des épreuves).

En dehors de ces créneaux, il est impératif de contacter la SHF afin de fixer une date et un horaire d'installation.

Démontage des stands :

- FINALES CSO & HUNTER, Fontainebleau : dimanche 4 sept. à l'issue des épreuves et/ou lundi 5 sept. avant 12h00.
- FINALES DRESSAGE, Saumur : dimanche 2 octobre à l'issue des épreuves.
- FINALES CCE, Pompadour : dimanche 25 septembre à l'issue de la dernière remise des prix.
- FINALES ATTELAGE & PRATIC, Lamotte Beuvron : dimanche 2 octobre à l'issue des épreuves.
- FINALES ENDURANCE, Uzès : dimanche 9 octobre à l'issue des épreuves.

SÉCURITÉ

- **Les extincteurs réglementaires** sont fournis par l'organisateur.
- **Visuels aériens** : les visuels aériens gonflables ou autres **sont interdits sur l'ensemble du site** sauf accord préalable de la SHF
- **Ombrage** : Les tonnelles et parasols **sont strictement interdits sur l'ensemble du site.**

LIVRAISON

FINALES CSO & HUNTER, Fontainebleau : les véhicules de stockage de matériel seront stationnés à l'extérieur du site. Une navette sera mise à votre disposition chaque jour, et le soir après les épreuves afin d'assurer vos livraisons. Horaires communiquées par l'organisateur. En dehors de ces horaires, aucun véhicule ne sera autorisé à circuler sur le site, sauf accord de la Société Hippique Française.

Total 2

€ HT

PRESTATIONS	INFOS	Sologn' Pony	Finale CSO	Finale Dressage	Finale CCE	Finale Attelage	Finale Endurance	
Sponsoriser une épreuve		Nous contacter						€ HT
Obstacle sur piste CSO/Cross		1000 €	2500 €		350 € (simple) 550 € (double)			€ HT
Obstacle sur paddock		500 €	250 €	500 €				€ HT
Combinaison Cross					550 €			€ HT
Spot publicitaire sur écran géant	15 passages /jours 30s max	800 €	2000 €	800 €	800 €		600 €	€ HT
Drops sur paddocks (150m fournit par le partenaire)		500 €	Réservé aux partenaires	500 €	500 €	250 € ou échange lots		€ HT
Bâche (6m X 1m) sur piste fournie par le partenaire		350 €		350 €	350 €	150 € ou échange lots		€ HT
Bâche (6m X 1m) sur paddock/grooming fournie par le partenaire		250 €	750 €	250 €	250 €	100 € ou échange lots	250 €	€ HT
Véhicule sur piste		Sur demande						€ HT
Logo et lien vers notre site internet	Par mois	200 €	Réservé aux partenaires	200 €	200 €	100 € ou échange lots	200 €	€ HT
Bannière publicitaire sur nos sites	Par mois	350 €	500 €	350 €	350 €	150 € ou échange lots	350 €	€ HT
Logo sur startlist de toutes nos épreuves		250 €	Réservé aux partenaires	250 €	250 €	100 € ou échange lots	Taille page 208€ quart 333€ demi 668€ entière	€ HT
Post Facebook		Réservé aux partenaires						€ HT
Offres partenaires		Nous contacter						€ HT
Réservation d'un espace privaté		Nous contacter						€ HT
Organisation de séminaire/conférences		Nous contacter						€ HT

SUR LE TERRAIN

PRINT ET WEB

RELATIONS PUBLIQUES



DÉDUCTIONS ET REMISES

FINALES	RÉFÉRENCES	LOTS	
Finales Attelage et PRATIC en échange de visibilité			€ HT
			€ HT
			€ HT
			€ HT
			€ HT
			€ HT
Finales Endurance 50% du coût du stand en échange de lots			€ HT
			€ HT
			€ HT
			€ HT
			€ HT
			€ HT



PACKS FINALES

Exposant présent sur 2 finales	FRAIS DE DOSSIER OFFERTS*
Exposant présent sur 3 finales	-5%*
Exposant présent sur 4 finales et +	-10%*

*après confirmation de la SHF

Total 3

€ HT

FRAIS DE DOSSIER

Total 4

50 € HT

TOTAL DE RÉSERVATION

À réception de votre dossier de participation complété et signé, nous vous contacterons pour valider votre emplacement.

Payable à réception de facture par chèque à l'ordre de SHF ou par virement. Les stands seront mis à disposition uniquement lorsque l'exposant se sera acquitté du règlement total de sa facture. Les réservations **non signées et non accompagnées de l'acompte** correspondant ne pourront être prises en compte.

Total HT (1+2+3+4)

€ HT

TVA 20 %

€

Total TTC

€ TTC

Acompte 40%

€

MODES DE PAIEMENT

 Par virement bancaire

↳ Ajouter le libellé :

« **VotreNom_Exposants_FinalesSHF2022** »

Référence bancaire

Titulaire

SOCIÉTÉ HIPPIQUE FRANÇAISE

Domiciliation

SG PARIS CROIX ROUGE ENT (01678)
6 RUE DE SEVRES 75006 PARIS

Banque : 30003 | Guichet : 03290 | N° Compte : 00037264161 | Clé : 86

IBAN : FR76 3000 3032 9000 0372 6416 186 | BIC/SWIFT : SOGEFRPP

 Par chèque bancaire

↳ à l'ordre de la Société Hippique Française

////////////////////////////////////

PAIEMENT DU SOLDE

Je demande mon inscription comme exposant sur un évènement SHF. Je déclare avoir pris connaissance des conditions générales de location d'emplacement et d'utilisation du stand et en accepter sans réserve ni restriction toutes les clauses et je déclare renoncer à tout recours contre la Société Hippique Française, l'organisateur. Je déclare respecter l'emplacement convenu avec l'organisateur. Je reconnais avoir souscrit auprès d'une compagnie d'assurance toutes les assurances nécessaires couvrant ma responsabilité civile et celle de toute personne participant à l'exercice de mes activités ou celles de la société à l'occasion de sa participation à une finale SHF.

Nom du Signataire

Cachet de l'entreprise

Fonction

Date

Signature obligatoire

CONDITIONS GÉNÉRALES DE L'EXPOSITION

1 - Présentation

L'Association « Société Hippique Française », ci-après désignée Comité Organisateur, est organisatrice de l'événement et sera heureuse de vous accueillir pour les Finales Nationales Jeunes Chevaux de Dressage, Saut d'Obstacles, Hunter, CCE, Attelage, PRATIC et Endurance.

2- Lieu et date

Les manifestations se déroulent :

- CSO / Hunter : du 26 août au 4 septembre 2022 au Grand Parquet de Fontainebleau

- CCE : du 21 au 25 septembre 2022 au Haras National de Pompadour

- Dressage : du 29 septembre au 2 octobre 2022 à Saumur

- Attelage et PRATIC : du 1 au 2 octobre 2022 au Parc Équestre Fédéral de Lamotte Beuvron

- Endurance : du 6 au 9 octobre 2021 au Haras National d'Uzès

3- Admission des exposants

Seules les demandes de réservation dûment remplies et accompagnées du règlement d'un acompte de 40% du montant total TTC de la réservation seront prises en considération. Les demandes d'admission devront impérativement parvenir à la Société Hippique Française avant le 1 juillet 2022 faute de quoi elles ne seront pas prises en compte par le Comité Organisateur. Le comité organisateur statue sur les refus ou les admissions, sans être obligé de donner les motifs de ses décisions. L'exposant refusé ne pourra ni se prévaloir du fait qu'il a été admis aux expositions précédentes, ni réclamer une indemnité. Dans ce cas, seules les sommes versées sont remboursées. Les exposants qui vendent des services ou des marchandises au public doivent impérativement être inscrits au registre du commerce ou à la chambre des métiers.

Il ne sera concédé qu'un nombre limité d'emplacement par marque. La répartition des emplacements sera établie par le comité organisateur en tenant compte, dans la mesure du possible, des desideratas des exposants. Le comité organisateur pourra à tout moment, s'il le juge nécessaire, notamment en raison de l'affluence des demandes d'exposition, modifier l'importance ou la situation des stands. Si la modification porte sur la surface concédée, il y aura lieu seulement à une réduction proportionnelle du prix de la concession.

Il est formellement interdit aux exposants de céder ou sous-louer, contre rémunération ou gratuitement, tout ou partie de l'emplacement attribué sans autorisation de l'organisateur.

4- Paiement et désistement

Toute demande d'admission ne sera prise en compte qu'avec le règlement d'un acompte de 40% du montant total TTC. Le solde (60%) sera à régler dès réception de la facture et avant toute installation sur site. Les chèques des banques domiciliées hors de France ne seront pas acceptés.

Toute demande d'admission, une fois acceptée, engage définitivement et irrévocablement son souscripteur qui est désormais redevable du montant total de la facture avant son installation sur site, quand bien même il serait amené à se désister de cette demande, même en cas de force majeure.

En cas de désistement, l'intégralité des sommes restant dues par l'exposant deviendront immédiatement exigibles. L'exposant ne pourra en aucun cas réclamer la réduction du prix de sa participation, en raison de son désistement, notifié au Comité Organisateur après le 29 juillet 2022

Par ailleurs, le Comité Organisateur pourra disposer librement de tout emplacement que l'exposant n'aura pas occupé au moment de l'ouverture du salon. L'exposant ne pourra prétendre, dans ce cas, au remboursement, même partiel, du prix de sa participation.

Toutes les prestations sont facturées avec TVA au **taux de 20%**. **Les exposants étrangers ont la possibilité de récupérer cette TVA auprès de l'administration fiscale française.**

5- Restauration

La commercialisation de denrées alimentaires et de boissons est strictement interdite. Elle fait partie d'un contrat particulier.

Les exposants s'engagent à mettre en place et respecter les mesures sanitaires en vigueur à la date de l'événement ou imposées par l'organisateur.

6- Installation et déménagement des stands

L'installation des exposants devra impérativement se faire aux **dates et horaires indiqués en bas de page 2, partie Montage et Démontage.**

En dehors de ces créneaux, il est impératif de contacter la SHF afin de fixer une date et un horaire d'installation.

L'installation du stand est réalisée sous l'entière responsabilité de l'exposant en tenant compte du règlement de l'exposition. Il est expressément convenu que l'organisateur ne réceptionnera aucun colis pour le compte d'un des exposants.

7- Tenue des stands

Les stands doivent rester ouverts pendant toute la durée de la manifestation. Les produits exposés font l'objet d'une description

détaillée sur le bon de commande. Chaque exposant doit se conformer à l'objet de sa société.

Les exposants doivent respecter la réglementation en vigueur relative à l'affichage et l'étiquetage des prix.

Les exposants s'engagent à mettre en place et respecter les mesures sanitaires en vigueur à la date de l'événement ou imposées par l'organisateur.

8- Principes d'aménagement

Les stands sont livrés par l'organisation avec structure de tente, plancher auto stable et électricité 1-2 kw pour toutes les structures à l'exception des sites d'Uzès et de Lamotte Beuvron qui ne possèdent pas cette option. La moquette est disponible en option uniquement pour le site de Fontainebleau.

Décoration & aménagement : un devis sera réalisé selon vos demandes. Les commandes devront être passées le 1er juillet 2022 au plus tard. Des extincteur réglementaires sont présent sur place et à défaut fournis par l'organisateur.

Les exposants ne seront pas autorisés, sauf accord préalable pris avec le Comité Organisateur, à exposer en dehors des limites définies par le contrat. Les tonnelles et parasols sont formellement interdits, sauf autorisation du Comité Organisateur.

La distribution de prospectus ainsi que la pose de banderoles ou panneaux publicitaires sont interdites sauf accord écrit de l'organisateur. **Les visuels aériens gonflables ou autres sont interdits sur l'ensemble du site.**

Exposition de boxes, écuries, auvents, ... : il est obligatoire de fournir un plan de la construction envisagée, mentionnant le type de matériaux, les dimensions, les ouvertures éventuelles... ; un devis personnalisé sera étudié à réception.

9- Electricité

Les installations électriques doivent être effectuées selon les règles de la Commission Départementale de Sécurité. Un coffret électrique 2kw inclus pour tous les stands. Merci de nous contacter pour devis si vous avez besoin d'un branchement spécifique, avec une puissance supérieure. **« en cas de surcharge électrique causant des pannes générales constaté par l'organisateur et/ou électricien référent sur site l'organisateur se décharge de toute responsabilité »**

10- Assurance

La responsabilité civile de l'exposant est engagée à l'égard des tiers pour tous dommages corporels et/ou matériels et/ou immatériels consécutifs à son activité et à celle de ses préposés.

L'exposant renonce à tous recours qu'il serait en droit d'exercer contre l'organisateur, le propriétaire du site de l'exposition et leurs assureurs, pour tous dommages corporels, matériels et immatériels ou vols dont il pourrait être victime ainsi que des préposés.

11- Parking et livraison

Parking : aucun camion servant au stockage de la marchandise ne sera autorisé à l'intérieur de l'enceinte. Un macaron parking par exposant donnant accès au parking dédié sera remis lors de l'installation.

Livraisons : à Fontainebleau les véhicules de stockage de matériel seront stationnés à l'extérieur du site.

A Fontainebleau, une navette sera mise à votre disposition chaque jour, de 8h à 10h et le soir après les épreuves afin d'assurer vos livraisons. En dehors de ces horaires, aucun véhicule ne sera autorisé à circuler sur le site, sauf accord de la Société Hippique Française.

12- Déchets

Les exposants sont tenus de rendre les lieux propres. L'organisateur met à disposition des poubelles. À la fin de l'événement, les déchets devront tous être emballés dans des sacs poubelles. Ils seront ensuite déposés par l'exposant dans les bennes à ordures. En cas de non-respect de cette clause, l'exposant s'expose à une indemnité forfaitaire égale à 50€.

13- Conditions d'annulation

En cas d'annulation de toute ou partie de la manifestation empêchant la réalisation du contrat, les acomptes versés seront remboursés mais aucun dédommagement ne pourra être réclamé à la SHF. Si toute ou partie de la manifestation est reportée, et sous réserve de l'accord de l'exposant, l'engagement est à nouveau valable et lui-même reporté. En cas contraire, rien ne sera dû à la SHF.

14- Application du règlement

En signant leur demande de réservation, les exposants s'engagent à accepter les prescriptions du présent règlement ainsi que toute disposition nouvelle que le Comité Organisateur pourrait être amené à prendre dans l'intérêt de la manifestation.

Toutes infractions aux dispositions du règlement peuvent entraîner l'exclusion de l'exposant contrevenant et ce, à la seule volonté de l'organisateur, même sans mise en demeure.

Le Comité Organisateur se réserve le droit de réclamer par la voie légale une indemnité au titre de réparation des dommages subis. En cas de contestation, les tribunaux du siège du Comité Organisateur sont les seuls compétents.